



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 24 mai 2017

Préavis N° 22/2017

concernant la remise en zone forêt
de l'ancienne déchèterie de Barin
pour un montant de CHF 32'000.—

Délégués municipaux

Georges Richard, municipal
Jean Zucchello, municipal

Commissions chargées de l'étude
De ce préavis

Commission des finances
Commission route et domaines

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En toute logique, et selon confirmation de l'inspecteur forestier, le périmètre de l'ancienne déchèterie de Barin doit être désaffecté en vue de « repasser » en zone forêt.

Coût des Travaux

Décapage du fond ép. env. 15 cm, y.c. évacuation partielle (évacuation env. 80 m3, y.c. transport et taxes)	CHF 5'000.—
Démolition des socles des compartiments + béton résiduel recouvrant le sol et des bandes de béton pour les bennes	CHF 3'000.—
Egalisation du fond décapé pour raccord et mise en forme des talus	CHF 3'200.—
Fourniture + mise en place de compost agricole ép. 8 à 10 cm	CHF 6'200.—
Egalisation de la terre végétale y.c. fourniture	CHF 8'000.—
Barrière de fermeture (chabouri)	CHF 600.—
Engazonnement	CHF 500.—
Installation de chantier	CHF 500.—
Divers et imprévus	CHF 2'630.—
Total	CHF 29'630.—
TVA 8 %	CHF 2'370.—
Total final	CHF 32'000.— =====

Un employé communal sera mis à disposition pour le nettoyage des alentours (dans la forêt et ensemencement du mélange de foin) durant les travaux.

Conclusion

En fonction de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de Genolier de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis N° 22/2017 concernant la remise en zone forêt de l'ancienne déchèterie de Barin pour un montant de CHF 32'000.—

Où les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e : d'adopter le préavis N° 22/2017 concernant la remise en zone forêt de l'ancienne déchèterie de Barin pour un montant de CHF 32'000.—

d'accorder un crédit de CHF 32'000.— à la Municipalité pour le financement de cet objet

de financer ce dernier par la trésorerie courante de la commune

Cette dépense sera amortie dans l'année en cours

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :

F. Rattaz-Sage

la secrétaire :

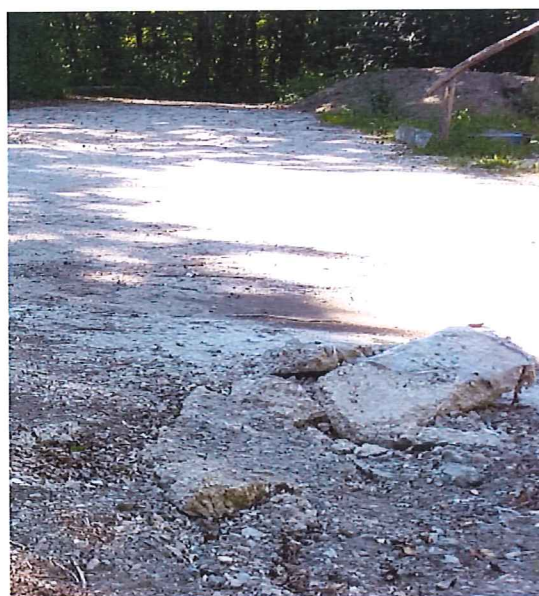
D. Jayet



du gravier à enlever



... des pieux ...



... et du béton, puis remettre de la bonne terre !

Et enfin tourner la page de notre déchèterie de Barin avec plein de souvenirs d'une période de plus de 30 ans !



Conseil Communal de Genolier

Rapport de la Commission des Finances

Objet : **Préavis N° 22/2017**
concernant la remise en zone forêt de l'ancienne déchèterie de Barin pour un montant de CHF 32'000.--

Séance : Lundi, 21 août 2017

Présents : Madame la Syndique et les Municipaux Gérald Girardet et Georges Richard, ainsi que la Commission des Finances au complet.

Suite au déménagement de la déchèterie communale à la route de la Cézille, il incombe dès lors à la commune d'assainir et remettre en zone forêt le site de l'ancienne déchèterie de Barin.

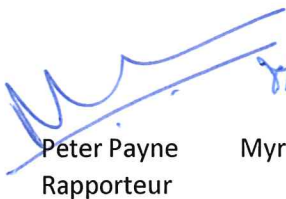
Grâce à l'assainissement du site effectuée il-y-a une vingtaine d'années, et son aménagement et utilisation plutôt « propre » depuis cette date (grâce aussi à la vigilance de son gardien, Thyll Brunner), les travaux à effectuer ne sont pas de grande facture. En accord avec l'inspecteur forestier, le décapage du fond n'est que d'une épaisseur d'environ 15 cm, et aucune plantation ne sera nécessaire – la nature fera son travail.

Si le montant de CHF 32'000.-- n'est pas particulièrement élevé, cette dépense vous est néanmoins présentée pour votre approbation car elle n'a pas été incluse dans le budget 2017 de la commune.

La Commission des Finances trouve que le montant annoncé de CHF 32'000.-- TTC est tout à fait raisonnable pour arriver au but désiré.

Fondée sur ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil :

1. d'adopter le préavis municipal No. 22/2017 concernant la remise en zone forêt de l'ancienne déchèterie de Barin pour un montant de CHF 32'000.-- TTC
2. d'accorder un crédit de CHF 32'000.-- à la Municipalité pour le financement de cet objet
3. de financer ce dernier par la trésorerie courante de la commune
4. cette dépense sera amortie dans l'année en cours



Peter Payne
Rapporteur



Myriam Bédard

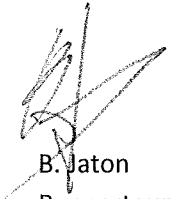
Pascal Colombo



Frederic von der Weid

Adrian von Wyl

32'000.- à la Municipalité pour le financement de cet objet et de financer ce dernier par la trésorerie courante de la commune.



B. Jaton
Rapporteur

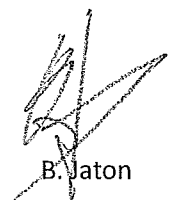
F. Baumgartner

T. Staeger

O. Sutton

L. Badan

32'000.- à la Municipalité pour le financement de cet objet et de financer ce dernier par la trésorerie courante de la commune.



B. Jaton
Rapporteur

L. Badan

F. Baumgartner

T. Staeger

O. Sutton